

Sylvie DESLANDES

Nicolas Sadoul est Secrétaire national de La Ligue de l'Enseignement et membre du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCEFH/h). A ce titre, il est membre de la commission de lutte contre les stéréotypes sexistes et de répartition des rôles sociaux ainsi que du groupe de travail « Laïcité, égalité entre les femmes et les hommes ». La Ligue de l'Enseignement agit pour faire revivre la citoyenneté en favorisant l'accès de toutes et de tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport. 500.000 bénévoles et plusieurs milliers de professionnels se mobilisent au sein de 30.000 associations locales culturelles, sportives, de quartier et scolaires, dont 10.000 associations scolaires. S'y ajoute un important réseau d'entreprises de l'Economie Sociale, de plus de 18.000 salariés et de 28.000 volontaires.

Nicolas SADOUL

La Ligue de l'Enseignement, qui est connue sur les territoires sous d'autres noms (Fédération des Œuvres Laïques, Fédération des Amis de l'Instruction Laïque, ...) maille le territoire par ses fédérations en étant à la fois un mouvement d'associations locales réunissant de toutes petites associations sportives et culturelles aux projets associatifs et enjeux divers, un mouvement dilué et ancien, créé en 1866 (nous fêterons ses 150 ans en 2016), et un réseau d'entreprises associatives de l'Economie Sociale et Solidaire. C'est dire que la cause de la laïcité n'est pas considérée à la Ligue de l'Enseignement (même si ce fut historiquement le cas) comme relevant de la seule dimension scolaire. Elle l'est aussi en tant que responsable d'entreprise locale, en tant que formateur, en tant qu'animateur. Il se trouve que la laïcité, quand elle est évoquée, peut n'être perçue que sous une seule dimension, (et souvent parce que c'est notre histoire à nous, les progressistes), souvent adossée à la laïcité scolaire. Or, cette laïcité a d'autres acceptions, en tous les cas, se définit de manières diverses selon ses contextes. Il s'agit d'appuyer sur le fait qu'à la Ligue de l'Enseignement, nous ne sommes ni des juges ni des législateurs, nous faisons comme chaque citoyen notre part de travail : et dans le plaidoyer, et dans l'influence, et dans les propositions. Mais nous ne sommes pas législateurs, ni ne décidons de la jurisprudence. En revanche, nous sommes des éducatrices et des éducateurs et notre propos, nos actions visent à mobiliser autant que faire se peut (on pourrait dire même quelquefois « éreinter ») les processus éducatifs. Parce que nous avons la conviction que ces cercles d'activité de la femme et de l'homme sont une donnée qu'il ne faut jamais lâcher. Les propos qui suivent, qui pourront peut-être quelquefois manquer de radicalité sur certains points, sont éclairés par ce souci constant de passer de la parole aux actes, d'être concret dans le travail qui est effectué sur les territoires. Car pour la Ligue, un territoire c'est une association locale, un centre social dans un quartier populaire, c'est une zone d'activité et de loisirs, etc. A chaque fois, il y a le souci d'accompagner des animatrices et des animateurs ou des enseignants dans la façon d'appréhender l'organisation de l'alimentation en collectivité, qu'elle soit scolaire ou dans les centres de vacances (qui sont une de nos activités historiques). A chaque situation, il y a sans doute la volonté de rechercher

des didactiques pour être effectivement à même, de former ces éducatrices et ces éducateurs, de proposer des idées mais de ne pas en rester au seuil des idées.

Pour traiter du rapport entre le religieux et la laïcité, il me semble qu'il nous faut sortir de ce d'aucuns appellent « *la laïcité de l'ignorance* » : être laïque parce qu'on ne comprend pas ou n'envisage aucun rapport aux formes spirituelles, philosophiques, y compris, dans certaines de ces acceptions les formes religieuses. Il ne s'agit pas de les salir, il ne s'agit pas de les désintégrer, il s'agit de ne pas les nier parce qu'elles ne correspondraient pas à notre doctrine, à nos convictions du moment.

En tous les cas, pour nous en tant qu'éducateurs, trois préalables s'imposent quand on veut envisager ce rapport de la laïcité et du religieux, qu'il faut préciser.

- **D'abord, il faut appréhender les questions dans leur complexité.** Nous avons souvent l'occasion de le dire, la paix civile est un bien trop précieux pour qu'on fasse de la terre un enfer parce qu'on n'est pas d'accord sur le ciel. Mais pour le coup, il faut insister sur le fait que la laïcité est fondée sur une éthique du débat, qui suppose qu'on puisse être en désaccord tout en continuant à dialoguer en fraternité. C'est une des données essentielles de ces préalables.

- **Deuxièmement, on l'a vu a fortiori après janvier, la laïcité n'est pas le remède miracle à tous les problèmes.** Elle a été, et est encore utilisée aujourd'hui sous une forme incantatoire bien souvent, et on vient la convoquer, y compris dans les rapports religieux à la laïcité en l'utilisant sur des terrains qui ne la concernent pas directement. Il faut effectivement toujours, qui plus est devant une assemblée qui affirme ses valeurs sociales et progressistes, ne jamais oublier de lier ces questions avec les questions sociales et économiques. Effectivement, les besoins économiques et sociaux fondamentaux d'une humanité souffrante nourrissent, sont le terreau, d'une difficulté à dialoguer et au fait de se recroqueviller sur un certain nombre de convictions.

- **Troisièmement, il faut lever les malentendus historiques.** Il est en effet courant d'entendre que la République a imposé la laïcité à l'Eglise catholique en 1905 et donc qu'il serait tout à fait logique, voire nécessaire, aujourd'hui en 2015, de faire de même pour les musulmans : leur refuser l'expression publique de leur religion afin que notre modèle laïc ne soit pas remis en cause. Cette vision n'est pas conforme à la réalité. Y compris dans un certain nombre de réseaux philosophiques, on pense que la loi de 1905 est le résultat unique du « *petit père Combes* » qui voulait neutraliser la totalité de la société. Pas du tout. On le sait, c'est le travail commun de Briand, de Jaurès, de Ferry et de Buisson, qui ont voulu et ont mis en œuvre une application juste et sage, avec comme obsession la paix civile dans l'État, et donc en gérant les conditions d'expression des convictions. Ce préalable est nécessaire, car on nous a enseigné que si les combats contre toutes les formes de domination ne sont jamais achevés, c'est par la liberté et non par la contrainte que la laïcité est devenue un bien commun.

Dans la perspective éducative (former des éducateurs, des responsables associatifs, des porteurs de projets, des formateurs et des formatrices), affirmer ces trois préalables est une condition absolument nécessaire pour ne pas tomber dans les caricatures de la laïcité. Nous le savons, aujourd'hui, la laïcité est considérée, bien évidemment à tort, comme liberticide par un bon nombre de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Elle est souvent invoquée comme étant le symbole d'une interdiction, ce qui est faux juridiquement et philosophiquement. On comprend dès lors la tentative (pour l'instant avortée ou en tous les cas qui n'est pas arrivée à son terme) de hold-up de l'extrême-droite sur la notion de laïcité. A cela, en temps qu'éducateurs, en voulant promouvoir cette notion par l'éducation populaire, il faut que nous ayons en tête ces préalables et donc mieux distinguer ce qui relève du religieux et ce qui ne l'est pas.

Nous allons essayer d'opérer ce travail en quatre points : d'une part, refuser l'instrumentalisation de la laïcité ; deuxièmement combattre les idées fausses ; troisièmement promouvoir des solutions aux questions qui se posent ; et quatrièmement faire vivre la laïcité dans une démarche d'éducation populaire. Celle-ci ne concerne pas seulement les personnes qui vivent dans les quartiers populaires, mais concerne toute l'éducation non formelle, ouverte à toutes et à tous et qui s'élabore et se poursuit tout au long de la vie.

1. **L'instrumentalisation de la laïcité** a commencé dans les années 80, et est aujourd'hui très forte.

Elle a été abîmée y compris dans les débats en 1984. Nous, il nous semble qu'il faut aller résolument à contre-courant de la tendance à s'engouffrer dans un débat de société, idéologique et culturel, pour normer les pratiques, l'objectif étant, pour certains, de préserver une certaine identité française ou une tradition républicaine fantasmée. On évitera ainsi sans doute ce hold-up par l'extrême droite et par des droites beaucoup plus dures évoqué plus haut, cette instrumentalisation de la laïcité. Elle qui vise, quand même, il faut le dire, à envisager de conduire une croisade contre les citoyennes et les citoyens de confession musulmane, y compris dans des approches tout à fait caricaturales de leur religion, et bien souvent étayées par des arguments xénophobes.

2. **Le deuxième point, c'est combattre les idées fausses.** C'est un travail que nous menons, y compris avec nos cadres dirigeants, avec nos bénévoles, nos volontaires.

- D'abord, l'idée que, y compris dans son rapport avec le religieux, la laïcité serait une option spirituelle particulière. Contrairement à nos cousins belges, ce n'est pas le cas. On n'a pas besoin d'être moins croyant pour être plus laïque. La laïcité n'est pas une religion civile pour ceux qui n'ont pas d'autre religion, mais la condition de l'existence des diverses options, y compris philosophiques. Mais elle ne se désintéresse pas des questions du sens que chacun donne à sa vie. Donc, elle doit favoriser les engagements de chacun pour la promotion de ses convictions et elle crée les conditions d'un rassemblement de toutes et de tous pour que soit vécue une liberté individuelle compatible avec les libertés de toutes et de tous.

- Ensuite, l'idée que la religion serait une affaire privée. Cela, on l'entend de plus en plus, y compris en essayant de la relier à ce qui serait quasiment la sphère de l'intimité. La religion, affaire privée, veut simplement dire que la religion relève d'un choix privé, libre et volontaire et que la loi protège chacune et chacun. Cette loi interdit donc toute pression de toute nature obligeant à pratiquer, ou à empêcher de pratiquer, un culte. Cela ne signifie donc nullement que la religion soit une affaire seulement intime et qu'elle ne pourrait s'exprimer que dans le cadre familial. C'est au contraire grâce à la laïcité que l'on peut exprimer librement une ou plusieurs identités culturelles, philosophiques, éthiques ou religieuses, y compris sur la place publique. On peut donc défendre des convictions, y compris avec véhémence, mais on ne peut les imposer à celles et ceux qui ne veulent pas les partager, et ces pratiques ne peuvent porter atteinte aux libertés fondamentales et au respect des parties.

- Troisième idée fautive : cette question de la séparation entre sphère publique et sphère privée, qui serait l'alpha et l'oméga de la compréhension de la laïcité. Ça reviendrait, si elle était réelle, à séparer strictement les deux sphères, à priver la citoyenneté de toute effectivité. Car les individus n'entrent pas dans l'espace public en laissant à la maison leurs convictions profondes, celles qui orientent leur conduite. Ils agissent et s'identifient socialement, adoptent des positions politiques en fonction de leurs valeurs et de leurs convictions. Pour les distinguer, on pourrait parler de la première (la sphère publique), celle qui est liée à la séparation entre les affaires publiques et les religions, qui est très claire : c'est un principe constitutionnel, qu'il faut absolument promouvoir, voire défendre, quand il est attaqué, permettant notamment cette distinction dans la gestion des affaires publiques pour le législateur, mais aussi pour les agents publics dans l'exercice de leurs fonctions, du principe de neutralité. Pour la deuxième, on pourrait plutôt parler d'une sphère plutôt sociétale, c'est-à-dire que c'est un espace commun. C'est l'agora, là où tous les citoyens circulent. Sauf si la loi pour des raisons d'ordre public en limite l'expression, ils sont libres de se rencontrer, de s'associer, de s'exprimer aux seules réserves, justement, de ne pas attaquer l'égalité des droits des personnes et des libertés fondamentales.

- Quatrième idée fautive qui découle du point précédent : c'est cette neutralité qui serait stricte dans l'espace public et notamment dans l'agora. A plusieurs reprises, cela a été évoqué notamment lors de la préparation de la loi pour le mariage pour tous, on a bien vu s'exprimer des convictions véhémentes à l'endroit de celles et de ceux qui portaient et qui voulaient faire avancer ce droit. Il n'y a pas donc de neutralité stricte de l'espace commun, heureusement pour le droit d'expression et la possibilité de pouvoir la défendre et la promouvoir. Mais, il faut effectivement que l'autorité publique puisse garantir qu'aucune majorité, aucune conviction, aucune force sociale ne puisse s'arroger le monopole de cette expression.

- Cinquième et dernière idée fautive, la laïcité s'opposerait, pour certaines et certains, à une notion liée à la diversité parce que cette diversité entraînerait *ipso facto* une adhésion, ou en tous les cas un adossement à une notion qui serait celle du communautarisme. Pour nous, la diversité ne génère pas le communautarisme, au

contraire. La négation même de la diversité, de son expression dans un cadre démocratique, fabrique les frustrations, les replis, les identités fermées, closes et qui n'attendent souvent qu'une étincelle pour devenir meurtrières. S'il faut rester vigilants (voire beaucoup plus stricts) face à certaines revendications identitaires génératrices d'enfermement, il faut aussi se méfier de ne pas qualifier hâtivement de communautarisme les solidarités communautaires. Dans une société où l'on rencontre des difficultés multiples, il est logique d'établir des liens privilégiés avec des personnes avec lesquelles on se sent en affinité. Mais personne ne doit être contraint d'être membre d'une communauté qu'il n'a pas librement choisie et personne n'a à subir la loi d'un groupe auquel il n'a pas librement et volontairement adhéré. Il n'est donc pas question d'accepter un communautarisme réducteur des libertés individuelles et qui donnerait aux communautés des droits particuliers.

3. **Quelques pistes et positions concrètes**, là aussi comme actrices et acteurs de l'Education Populaire.

- D'une part, il nous semble qu'il faut essayer de garantir la diversité dans une perspective démocratique : aujourd'hui, la société française, européenne, est définitivement pluriculturelle. Non pas multiculturelle, c'est-à-dire liée au projet politique du multiculturalisme, mais bien pluriculturelles parce que c'est une réalité démographique, politique, sociale en évolution permanente. Cela ne signifie pas d'accepter le multiculturalisme qui est en application d'autres régimes politiques comme idéologie. Il faut que ce pluralisme soit authentiquement démocratique, dans le cas d'une démocratie authentiquement pluraliste. Et, nous l'avons vu notamment au HCE lorsque nous avons travaillé sur la question du cumul des mandats horizontaux et verticaux : on voit bien que ce travail d'oxygénation de la société, notamment par la loi, doit pouvoir permettre à toutes les formes plurielles de la société d'entrer en politique et en citoyenneté de manière très forte. Cela passe, justement, par l'outil démocratique. Il faut à la fois penser l'universel et le singulier, la solidarité et la diversité, l'unité et le pluralisme, parce que c'est indispensable. En même temps, il faut refuser une forme d'injonction néocoloniale d'assimilation, de n'accepter l'autre qu'à la condition qu'il ne soit plus lui-même et ne le distinguer que s'il décide de nous ressembler, ne l'admettre que s'il renonce à tout ce qui le relie. Donc mettre en lumière la part d'universel contenue dans chaque culture.

- D'autre part, il s'agit de gérer intelligemment les prescriptions et les interdits religieux. C'est l'actualité et, manifestement, cela va rythmer la rentrée politique, notamment sur les cantines scolaires. Pour que la laïcité soit une valeur partagée, il est, selon nous, indispensable de ne pas mettre la croyante ou le croyant dans l'alternative d'avoir à enfreindre les interdits de sa religion ou de transgresser les contraintes juridiques ou sociales. Je dis bien mettre en situation obligatoire d'adopter ce comportement. Dans le strict respect de la loi de 1905, l'affichage à une appartenance, les revendications alimentaires, vestimentaires ou autres relèvent d'un choix personnel pour autant qu'il respecte la loi. Il doit être examiné à l'aune des problèmes réels qui sont posés. Cela fait plus de 25 ans que nous intervenons dans la plupart des départements français de notre réseau pour former nos cuisiniers, nos

agents techniques, mais aussi en direction des collectivités en matière d'organisation des cantines scolaires et des cantines de collectivités. Nous avons mis en place, bien sûr, une organisation du libre choix par les élèves dans le cadre d'un strict équilibre alimentaire et nutritionnel de leurs repas, y compris en formant celles et ceux qui vont les accompagner. En effet, il n'était pas rare d'arriver dans une cantine et d'entendre « toi tu t'appelles Mohamed donc tu ne manges pas de porc, qui sont ceux ou celles qui ne mangent pas de porc ? etc. ». Donc, de ne pas insister sur ce qui différencie plutôt que de travailler sur ce qui constitue le repas commun, le travail de discussions, le partage. Ce travail de formation a permis, d'abord, de mieux faire comprendre aux agents techniques, aux cuisiniers, mais aussi à des enseignants et à nos propres animatrices et animateurs, que si on organise d'une certaine manière, si on prend en compte le respect des individus sans pour autant tomber obligatoirement dans les accommodements irraisonnables, on arrive d'abord, premièrement, à ce que les élèves restent à la cantine et deuxièmement à ce qu'ils puissent, dans le choix qui est le leur, avoir une alimentation équilibrée. On voit qu'aujourd'hui, l'instrumentalisation de cette question peut aboutir à des situations et des propositions totalement surréalistes, mais qui vont surtout affaiblir l'école publique dans son organisation et l'accès aux cantines publiques à commencer pour les classes sociales les plus traumatisées par la crise économique. Enfin, proposer des solutions totalement farfelues et le faire au nom de la laïcité, alors qu'il ne s'agit pas d'un problème de laïcité, c'est, pour un certain nombre de citoyennes et de citoyens, faire appréhender, la laïcité comme une interdiction. Ce qui n'a rien à voir.

• Donc, Il s'agit d'essayer de gérer intelligemment les prescriptions et les interdits religieux. Par exemple sur le port du voile, qui n'est pas en soi un problème laïque. Le port du voile (ma grand-mère corse et toutes mes tantes portaient un fichu au nom du catholicisme en Corse, ... ce n'est plus le cas 40 ans après), ce n'est pas un problème de laïcité. En revanche, la laïcité ne juge pas les personnes sur ce qu'elles sont, sur ce qu'elles pensent ou sur leur apparence, mais sur ce qu'elles font. Elle ne condamne pas les idées ou les signes, mais les comportements répréhensibles. L'affichage libre et volontaire de conviction personnelle philosophique, politique, ou religieuse n'a pas *a priori* à être condamné. Il ne peut l'être que si l'interdiction est justifiée au regard de l'intérêt général ou des personnes. Accepter une expression ostensible, c'est-à-dire perceptible par celui qui voit, de croyances, ne revient absolument pas à être complice des errements d'une expression ostentatoire, c'est-à-dire affichée délibérément à des fins prosélytes par celui ou celle qui s'exprime, ou faire preuve de naïveté ou de faiblesse. Bien sûr que cette affirmation peut heurter celles et ceux qui ont conduit des combats puisque la laïcité est le produit d'un combat. Elle l'est encore et notamment des combats féministes et le port d'un voile est la marque de l'aliénation des femmes. (*Applaudissements*). Le combat pour la libération des femmes contraintes de porter le voile par leur mari, leur frère ou plus globalement l'environnement social est indispensable. Mais ce combat gagnerait pour nous, éducateurs, en efficacité s'il était bien clair que les femmes sont libres de

décider elles-mêmes, si leur choix à la liberté était bien celui de l'ôter, et si ceux qui veulent contraindre les femmes à porter un voile pouvaient se prétendre défenseur de celles qui souhaitent librement le porter. Bien sûr que cet équilibre-là est très complexe. La marche vers l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre pays n'est toujours pas simple et les militants laïcs n'ont pas toujours été exemplaires en la matière, c'est le moins qu'on puisse dire. Même si d'indéniables progrès ont été accomplis, c'est par la liberté et non par des mesures d'interdiction que l'on doit y parvenir.

4. **Enfin, il faut agir pour la laïcité d'enseignement bien sûr.** On aurait pu commencer par cela, mais c'était comme une évidence. Si la Ligue ne peut s'accommoder de l'existence du dualisme scolaire, facteur de ségrégation culturelle et sociale, il faut avant tout restaurer la crédibilité de l'enseignement public, en combattant la ségrégation scolaire qui existe en son sein. C'est donc essentiel, pour que soit mise en œuvre réellement une école plus démocratique, plus ouverte. Il y a un certain nombre d'exemples sur la laïcité et notamment sur le rapport au religieux. Faire en sorte que la charte de la laïcité à l'école ne soit pas simplement affichée doit notamment permettre de travailler sur l'égalité femmes/hommes. Cela permet aussi de rappeler que la place du religieux dans la République, c'est-à-dire la place de l'activité et de l'expression publique, c'est le respect de la loi républicaine. Par ailleurs, et cela concerne particulièrement les élus, il s'agit de contribuer au développement des Projets Educatifs De Territoire (PEDT), comme l'a voulu la Ministre. Notamment en intégrant un volet laïcité et citoyenneté dans tous les projets éducatifs de territoire, pour promouvoir les projets entre les différents acteurs éducatifs, les élus et en direction des enfants. Bien sûr, les différentes mesures qui ont été annoncées et que les acteurs de l'Education Populaire doivent aussi développer : l'enseignement du fait religieux qui, rappelons-le, n'est pas l'enseignement de la religion par des pairs, mais de la compréhension de ce que sont les religions, pour mieux les nommer, pour mieux les comprendre, voire pour mieux les critiquer notamment dans leur dimension dogmatique. Bien sûr, affirmer, continuer y compris en nommant quelquefois les reculs, la promotion inlassable qui doit s'intensifier de l'égalité femme/homme dans les contenus et dans la formation des enseignants au sein des écoles supérieures de professorat et de l'éducation.

Enfin, dans ce rapport avec le religieux, la question du fait de militer pour des libertés nouvelles, qui est une condition nécessaire pour intensifier le produit de la lutte qu'est la laïcité dans notre pays. Lutte qui doit se poursuivre et en même temps donner un caractère concret aux citoyennes et aux citoyens pour justement progresser dans leurs libertés.